

clair que si l'on s'en réfère au *Feuilleton*, nous avons fait le travail de deux sessions en une seule et ce n'est pas tout: d'autres mesures législatives vont encore nous tomber sur le râble. Et je ne compte pas parmi ces mesures les lois des subsides qui font suite aux motions de subsides. Nous avons bien travaillé. Personne ne peut nous accuser d'avoir traîné. En moyenne, nous n'avons pris que deux jours par bill.

• (8.20 p.m.)

Il nous est arrivé à maintes reprises d'adopter en un jour trois projets de loi secondaires ou sans importance. Naturellement, un bill complexe doit faire l'objet d'un débat plus long. De toute façon, le bilan de la Chambre est bon pour ce qui est de l'adoption de mesures. Chaque fois que le gouvernement a songé à faire adopter de force une mesure par la Chambre, il a commencé à parler d'attribution de temps et de clôture. Des députés ministériels commencent à se plaindre de l'attitude de l'opposition à propos de certaines mesures. Une bonne partie des difficultés éprouvées à cet égard par le gouvernement pourraient être évitées grâce à des ententes, et j'ai donné deux exemples avant six heures. Certes, nous aurions pu consacrer les mardi et mercredi de cette semaine à l'étude d'autres mesures législatives. Je l'ai proposé à la Chambre mardi dernier, mais mon idée a été rejetée.

Avant six heures, j'ai soutenu que nous pourrions bien vite terminer la présente session en remettant l'étude de certaines parties du bill à la prochaine session. De cette manière, nous pourrions adopter le reste du bill, compléter notre étude sur les mesures visant la formation des adultes, approuver les crédits provisoires et examiner le rapport du comité du Règlement. Avant six heures, j'ai été jusqu'à dire que nous pourrions accomplir tout cela d'ici à demain. Mais le gouvernement reste inflexible et veut imposer sa volonté à la Chambre des communes par la clôture.

Le gouvernement n'a pas l'appui du pays en ce qui concerne l'unification parce que le sujet n'a pas été discuté au cours de la dernière campagne électorale. Les Canadiens ne lui ont pas donné de mandat à l'égard de la destruction de la Marine royale du Canada, de l'Armée royale du Canada ou de l'Aviation royale du Canada. L'unification ne faisait pas partie du programme électoral du parti libéral au cours des élections de 1965. L'ensemble de la question a été apporté sur le tapis depuis ce temps-là par le ministre de la Défense nationale, contre les avis des fonctionnaires

[L'hon. M. Churchill.]

supérieurs et il se propose de le pousser à fond. C'est pourquoi nous défendons notre droit de présenter notre cause maintenant.

On n'a pas tout dit sur cette mesure, et il est ridicule de prétendre, comme l'a fait le leader du Nouveau parti démocratique, qu'on a épuisé la discussion sur ce projet de loi. Cet honorable représentant n'a pas pris part au débat. Je ne crois pas qu'il ait lu les procès-verbaux du comité ni qu'il ne connaisse rien à ce problème; mais cela ne l'empêche pas de déclarer qu'on a dit tout ce qui méritait de l'être. Qu'en sait-il? J'ai encore des choses à dire sur cette mesure et je suis sûr que d'autres ont également des déclarations valables à formuler.

Les députés sont constamment en butte à ce genre de situation. Certains veulent réduire la liberté d'expression, ce qui n'est certainement pas nécessaire. Au fil des années, cette Chambre a pris d'importantes décisions. Il y a toujours eu certaines choses à faire et une nécessité urgente d'accomplir certaines tâches. Or, au cours des années, nous avons réduit certains débats, comme les débats sur le discours du trône, sur le budget, sur les motions de subsides et les crédits.

Toutes ces restrictions ont été imposées à la suite d'une entente. Nous avons limité le temps de parole à l'étape de l'étude en comité plénier et nous avons réduit la période des questions. D'autres restrictions seront peut-être nécessaires pour pouvoir expédier les travaux de la Chambre, mais elles exigent le consentement unanime et non une décision arbitraire du gouvernement. Elles ne devraient pas dépendre des diktats du gouvernement.

Les réformes que j'ai mentionnées ont été apportées il y a quelques années par suite du consentement unanime d'un comité de tous les partis présidé par M. l'Orateur. Nous avons adopté de telles modifications sous la présidence de M. l'Orateur Beaudoin et de M. l'Orateur Michener. C'était la procédure autrefois. Des compromis utiles ont été réalisés. Par contre, ce gouvernement arbitraire oblige la Chambre à restreindre ses libertés.

Que je sache, quatre ministres passent leur temps à dire au public que la procédure parlementaire doit être réformée pour qu'on puisse expédier les travaux législatifs. Ils ont dit qu'il faut procéder d'une autre manière. J'espère que le public comprendra que le gouvernement a l'intention de bâillonner l'opposition. Tout ce que veut l'opposition c'est de débattre les propositions du gouvernement. Celui-ci, de son côté, veut soumettre ses mesures législatives à une opposition muette qui agira comme chambre d'enregistrement. Voilà